



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 7 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 25

N° DEL-2024-2-21

SEANCE DU 13 MARS 2024

Nature de l'acte:
Finances - divers

Présents : Mme BÉNIER, Maire

OBJET :
Participation au
financement du projet
ALFA3A concernant la
mise en œuvre d'une
action à destination des
11-17 ans

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. LAVOUE, Adjoint, a donné pouvoir à Mme JONES.
M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.
Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.
Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. DESSAGNE.
Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. GUIOTON.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Absents :

M. CARRY, Adjoint au Maire.
M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.
Mme BEN YOUSSEF TAKATART, Conseillère Municipale.
M. ORSET, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'objectifs avec l'association ALFA3A signée le 14/03/2022,

Considérant que l'action d'ALFA3A concernant la mise en œuvre d'un accueil de loisirs 11-17 ans pour les périodes périscolaires et extrascolaires sera poursuivi en 2024 selon les mêmes objectifs,

Vu la présentation de budget 2024 de l'action, intégrant une participation à hauteur de 63 208 € de la Commune de Thoiry,

Madame le Maire précise que la somme sera versée en deux temps. Un premier acompte de 31 604,00€ sera versée à ALFA3A immédiatement, puis le solde sera versé au second semestre 2024.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'attribution d'une contribution de 63 208 € pour l'exercice 2024 dont les crédits sont inscrits au budget 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'une contribution à hauteur de 63 208 € pour l'année 2024 à l'association ALFA3A

FAIT A THOIRY,
LE 13 MARS 2024

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 15/03/2024
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 15/03/2024

